*Le Syndicat Ville de ………* *Ville, le …………………………………..*

*……………………………………..*

*59 …  ……………………………*

 A

 *Mme ou M le Maire, Madame ou Monsieur le Président,*

 ………………………………………………………………

 ……………………………………………………………….

 *Mme ou M le Maire, Madame ou Monsieur le Président,*

 *La loi 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et le décret n°2011-2010 du 27 décembre 2011 relatif au CT, modifient le cadre réglementaire. La notion de paritarisme est supprimée.*

 *Par contre, après délibération de l’organe délibérant, les présidences des Comités Techniques peuvent continuer à être de la responsabilité des élus politiques désignés.*

 *Le CGT est attachée à cette forme de dialogue sociale.*

 *C’est pourquoi nous vous demandons de présenter au prochain conseil municipal (ou assemblée départementale) une délibération maintenant le principe du paritarisme ou récréant ce principe.*

 *Dans l’attente de vous lire et vous demandant d’inscrire ce point à l’ordre du jour du prochain CTP de notre collectivité.*

 Nous vous prions d’agréer, *Mme ou M le Maire, Madame ou Monsieur le Président, l’expression de nos respectueuses salutations.*

 Le secrétaire

 Syndicat de ………………..

 *Cachet + Signature*